



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5570^e séance

Mercredi 22 novembre 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|---------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Voto-Bernales | (Pérou) |
| <i>Membres :</i> | Argentine | M. Mayoral |
| | Chine | M. Liu Zhenmin |
| | Congo | M. Gayama |
| | Danemark | M. Faaborg-Andersen |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Wolcott Sanders |
| | Fédération de Russie | M. Smirnov |
| | France | M. Lacroix |
| | Ghana | M. Yankey |
| | Grèce | M. Vassilakis |
| | Japon | M. Oshima |
| | Qatar | M. Al-Bader |
| | République-Unie de Tanzanie | M. Mahiga |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | M ^{me} Pierce |
| | Slovaquie | M. Burian |

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Kenzo Oshima, Représentant permanent du Japon et Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan.

Je salue le retour des membres du Conseil et du Secrétariat qui ont pris part à la mission en Afghanistan.

Je donne maintenant la parole à M. Oshima, Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan.

M. Oshima (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir, ce matin, de présenter au Conseil de sécurité un rapport oral sur la mission qui a conduit ses membres en Afghanistan la semaine dernière. La mission du Conseil de sécurité, composée de 10 membres, a séjourné en Afghanistan du 11 au 16 novembre 2006. Basée à Kaboul, elle s'est rendue dans des villes de province – Qalat, près de Kandahar, dans le sud, et Mazar-e-Sharif dans le nord. La visite prévue à Kandahar même, pour y rencontrer le gouverneur de la province, a dû être annulée pour des raisons de

sécurité. Sur le chemin du retour, la mission s'est arrêtée à Islamabad (Pakistan) pour une rencontre avec de hauts fonctionnaires pakistanais.

Pour se déplacer à l'intérieur du pays, en raison des problèmes de sécurité et du fait d'autres difficultés logistiques, les membres de la mission ont voyagé à bord d'avions de transport de troupes et, dans certains cas, d'hélicoptères militaires placés sous haute protection, gracieusement mis à notre disposition par le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et les pays qui y fournissent des contingents. Au nom de la mission, je voudrais adresser nos vifs remerciements aux Gouvernements afghan et pakistanais, à la FIAS et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour leur appui, leur aide et leur hospitalité pendant notre visite.

En Afghanistan, la mission s'est longuement entretenue avec le Président Karzai, le Ministre des affaires étrangères, M. Spantâ, et d'autres ministres importants, le Procureur général nommé récemment, les parlementaires élus, des gouverneurs de province, d'autres dirigeants locaux et des sages. Nous avons également rencontré des représentants de la MANUA, d'institutions des Nations Unies, de la FIAS, de la communauté de développement, de la communauté diplomatique, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile. Lors de ces réunions et lors d'entretiens avec la presse, la mission du Conseil de sécurité s'est efforcée de transmettre aux interlocuteurs afghans et autres un message contenant notamment les points suivants.

Le premier point consistait à réaffirmer que le Conseil n'épargnerait aucun effort pour faire en sorte que la communauté internationale continue d'appuyer le Gouvernement afghan dans ses efforts pour instaurer la stabilité et reconstruire le pays, processus à long terme qui nécessitera un engagement continu.

Le deuxième point consistait à souligner que le Conseil se félicite vivement que le Gouvernement afghan ait pris lui-même en charge la transition politique réussie réalisée dans le cadre du processus de Bonn, qui a finalement débouché sur le Pacte pour l'Afghanistan, et qu'il encourage le Gouvernement afghan à transformer cette prise en charge en une action plus vaste afin d'assurer une mise en œuvre progressive du Pacte.

Le troisième point consistait à insister sur le fait qu'une démarche globale est nécessaire pour relever les multiples défis auxquels l'Afghanistan a à faire face, notamment la détérioration de la situation sécuritaire, la corruption, les droits de l'homme, l'état de droit, la justice en période de transition, la culture et le trafic des stupéfiants, de manière à répondre aux attentes et aspirations légitimes de la population.

Le quatrième point consistait à affirmer le rôle central et impartial de l'ONU en Afghanistan, notamment en ce qui concernait la coordination des efforts en vue d'appliquer le Pacte pour l'Afghanistan.

Le cinquième point consistait à encourager le renforcement de la confiance mutuelle et la promotion de la coopération bilatérale et régionale entre le Gouvernement afghan et les gouvernements des pays voisins et d'autres partenaires régionaux, en particulier le Gouvernement pakistanais, cela étant crucial pour faire face aux enjeux auxquels l'Afghanistan ainsi que ses voisins de la région sont confrontés.

Un rapport complet de la mission est en préparation; il sera présenté au Conseil après consultation avec ses membres. Conformément à la pratique établie, ce rapport sera ensuite distribué à tous les États Membres en tant que document de l'ONU en vue d'une réunion publique sur la question, qui est provisoirement prévue pour le 6 décembre. Aujourd'hui, en tant que chef de mission, je voudrais présenter mes points de vue et mes impressions sur certaines questions importantes.

Je commencerai par une évaluation générale. Cette mission du Conseil de sécurité en Afghanistan a été la première en trois ans, la dernière ayant eu lieu en 2003. Le partenariat afghan, instauré à Bonn à la fin de 2001 et qui s'est poursuivi avec la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, qui s'est tenue en janvier 2002 à Tokyo et la Conférence de Londres en 2006, est dans l'ensemble en bonne voie. La consolidation des acquis au cours de cette période pour créer des institutions démocratiques et assurer leur fonctionnement, ainsi que les efforts visant à améliorer le bien-être de la population se poursuivent, en dépit de la fragilité inévitable et des obstacles que rencontrent les dirigeants du pays et les partenaires extérieurs.

Au cours de l'année 2006, cependant, et c'est là une évolution inquiétante, la montée de l'insurrection dirigée par les Taliban et d'autres maux sociaux, notamment l'augmentation de la production illicite et

du trafic des drogues, avec, en toile de fond, des institutions nationales et provinciales toujours trop faibles et fragiles, surtout dans le secteur de la sécurité publique et de l'état de droit, de même que la corruption endémique et l'impunité qui s'en suivent – réelles ou perçues – ont terni la phase d'après-Bonn et semblent avoir causé beaucoup de consternation et de désillusion parmi la population. En d'autres termes, la confiance de l'opinion publique afghane à l'égard des institutions et des processus en cours semble avoir été ébranlée et quelque peu compromise, entraînant un sentiment de recul. L'insécurité croissante dans certaines parties du pays, en particulier dans le sud et le sud-est, est préoccupante; elle a une incidence sur le travail de redressement et de reconstruction réalisé par les Afghans, l'ONU et d'autres partenaires internationaux.

Dans ces conditions, il importe de souligner deux points essentiels: la communauté internationale demeure fermement résolue à appuyer l'Afghanistan et à persister à le faire; le Pacte pour l'Afghanistan, pris en charge et dirigé par les Afghans, est et restera le meilleur cadre stratégique de coopération entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale; il faut par conséquent continuer à en assurer l'application pleine et entière.

La sécurité globale est la principale question qui suscite l'inquiétude en Afghanistan. Après une augmentation du nombre d'incidents liés à la sécurité dans le pays jusqu'à l'été dernier, certains signes donnent à penser que la violence causée par les insurgés et les terroristes, qui a prévalu pendant une grande partie de l'année, commencerait à diminuer quelque peu.

La FIAS nous a annoncé que les affrontements armés entre les insurgés et les forces militaires afghanes et internationales ont diminué en octobre et novembre. L'insurrection est plus ou moins limitée à un tiers du pays, soit le sud, le sud-est et l'est, ce qui représente toujours une très grande partie du pays, tandis que les deux tiers de l'Afghanistan sont considérés comme relativement stables. Toutefois, la situation sécuritaire demeure précaire dans tout le pays en raison de la menace d'attentats-suicides et d'autres formes de terrorisme par les Taliban et autres insurgés armés et groupes armés, ce qui représente une grave menace pour le processus d'édification de la nation.

Si nécessaire, il faut réagir à l'insurrection et aux actes de terrorisme par des mesures militaires et de

répression énergiques. À cet égard, je voudrais féliciter le Gouvernement afghan, la FIAS et les forces de la coalition des efforts qu'ils ont déployés malgré les pertes qu'ils ont subies. Il faut se réjouir que la FIAS soit étendue à l'ensemble du pays et qu'elle joue un rôle de chef de file à l'échelle internationale pour assurer la sécurité en l'absence de forces militaires et policières nationales afghanes fiables et solides. En même temps, il est important que le Gouvernement afghan, la FIAS et les forces de coalition respectent le droit international humanitaire, évitent les pertes civiles et respectent les cultures et traditions locales.

Des mesures doivent également être adoptées pour faire face à la frustration croissante de la population afghane. Selon le Président Karzai, et d'autres interlocuteurs afghans qui se sont fait l'écho de son point de vue, l'incapacité où se trouve le Gouvernement afghan d'assurer la sécurité, et de fournir d'autres services économiques et sociaux dans les zones rurales a accru la désillusion et contribué en partie à la montée de la violence. Selon bon nombre de nos interlocuteurs, l'absence de forces de polices compétentes et la corruption très répandue parmi les institutions nationales et provinciales sont particulièrement préoccupantes à cet égard.

Le Président a également reconnu que l'influence persistante des chefs de guerre et la tolérance de leurs activités avaient également contribué à la perte de confiance du peuple afghan.

Tous les interlocuteurs ont évoqué la gravité de la question des stupéfiants, qui, selon le Président Karzai, est le résultat direct du désespoir du peuple afghan. Il est nécessaire de considérer toutes ces questions à titre hautement prioritaire. Le Gouvernement afghan, avec le soutien de la communauté internationale, devrait prendre immédiatement des mesures efficaces dans le but de redonner confiance à la population.

Mon troisième point porte sur la reconstruction. Comme l'a fait observer le Président Karzai, l'Afghanistan a dû repartir non seulement de zéro, mais de beaucoup plus bas encore en raison des années de conflit et de destruction subies par le pays. Dans ce contexte, les efforts déployés et les résultats obtenus à ce jour par le gouvernement et le peuple afghans sont tout à fait louables.

Face aux défis croissants, ainsi que nous l'avons constaté, le Pacte pour l'Afghanistan reste le meilleur cadre de coopération, et s'avère le plus prometteur. Il est indispensable de respecter le principe selon lequel

les Afghans doivent remplir les engagements qui sont les leurs en vertu du Pacte pour ce qui est de combattre la corruption, d'instaurer l'état de droit et d'institutionnaliser le respect des droits de l'homme, et notamment des droits des femmes. Il faut les encourager à prendre en main le processus et à assumer leurs responsabilités en cette phase déterminante de la consolidation de la paix après les années de guerre et de souffrances qui ont marqué leur histoire récente.

Dans le même temps, il est tout à fait clair que l'Afghanistan a besoin d'un appui et d'une aide soutenus et supplémentaires de la part de la communauté internationale, tant pour obtenir des avancées rapides que pour enregistrer des progrès soutenus à long terme. C'est là l'autre aspect de l'engagement consacré par le Pacte pour l'Afghanistan. Sans un tel soutien, on ne peut garantir que l'Afghanistan, en dépit de tous les investissements effectués par la communauté internationale et, notamment les sacrifices consentis en termes de vies humaines, ne retombera pas dans le conflit et ne redeviendra pas un État failli.

Dans ce contexte, le mécanisme de mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, le Conseil commun de coordination et de suivi, devrait jouer un rôle clef. Les membres de la mission ont assisté à la troisième réunion du Conseil commun, au cours de laquelle le premier rapport d'évaluation à mi-parcours a été présenté et examiné. Nous partageons les points de vue exprimés par nombre des participants à la réunion selon lesquels le Pacte pour l'Afghanistan devrait maintenant prendre des mesures plus sérieuses et déployer des efforts cohérents en vue de la mise en œuvre en suivant les orientations de politique générale du Conseil commun de coordination et de suivi.

Je souhaite maintenant passer à la question des droits de l'homme. Les membres de la Commission des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales se sont déclarés préoccupés par l'impact négatif de la détérioration des conditions de sécurité liées aux droits de l'homme, et plus particulièrement les droits des femmes. Le Gouvernement afghan, ainsi que la communauté internationale, doivent accorder davantage d'attention à la question des droits de l'homme.

Pour ce qui est de la question de l'approche régionale, il est clair que le règlement des problèmes afghans exige d'accorder une attention à leur dimension régionale, qu'il s'agisse du secteur de la

sécurité ou d'autres domaines. La deuxième Conférence sur la coopération économique régionale pour l'Afghanistan, qui vient d'avoir lieu à New Delhi, à la suite de notre mission à Kaboul – bien qu'elle ne s'inscrive pas dans le mandat immédiat du Conseil – vient à un moment propice et s'avère particulièrement importante. Nous espérons que cette rencontre et d'autres initiatives similaires permettront de renforcer davantage la coopération régionale en faveur de la reconstruction de l'Afghanistan.

L'approche régionale est particulièrement importante du point de vue de la sécurité. Encourager la confiance et la coopération entre le Gouvernement afghan et ses partenaires voisins est tout à fait pertinent et revêt une importance critique pour la paix et la sécurité dans la région, ainsi que nombre de nos interlocuteurs afghans n'ont eu de cesse de le répéter. Même si les problèmes dans ce domaine sont complexes et particulièrement délicats, nous avons été rassurés par les déclarations du Président Karzaï et du Secrétaire aux affaires étrangères pakistanais, M. Khan. Le Président Karzaï a insisté sur le fait que l'Afghanistan souhaitait entretenir les meilleures relations possibles avec le Pakistan, et le Secrétaire aux affaires étrangères Khan a, quant à lui, réitéré que le Pakistan souhaitait la stabilité avec l'Afghanistan.

Cette relation transfrontalière doit faire l'objet d'une surveillance étroite compte tenu de l'évolution de la situation en Afghanistan. Nous sommes encouragés par la volonté des deux parties de collaborer en vue d'organiser des jirgas transfrontalières, ainsi qu'il en a été convenu par les Présidents de l'Afghanistan, du Pakistan et des États-Unis.

Nous avons réaffirmé l'importance du rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), en particulier pour ce qui est de coordonner la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan. J'estime que ce rôle de coordination de la MANUA devrait être encore renforcé afin d'accélérer la mise en œuvre du Pacte. Dans ce contexte, nous soutenons pleinement l'élargissement actuel de la MANUA dans les provinces.

Nous rendons hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, Tom Koenigs, à l'équipe de la MANUA et à tout le personnel qui travaille chaque jour sur le terrain dans les conditions extrêmement difficiles, peu sûres et très éprouvantes qui prévalent aujourd'hui en Afghanistan. Nous les remercions de leur dévouement. Je voudrais saluer les efforts inlassables et l'engagement dont ils font preuve à l'égard de leur mission.

Enfin, je voudrais remercier personnellement tous les membres de la mission de leur coopération et de leur participation au cours de nos entretiens avec les interlocuteurs afghans et autres. Je leur suis tout particulièrement reconnaissant de la patience dont ils ont fait preuve durant les vicissitudes de notre mission, surtout lorsqu'il s'est agi de voyager en hélicoptère ou en avion militaire harnaché pour toute la durée du vol de gilets pare-balles et de casques très lourds. Je les remercie également de leur agréable compagnie durant la mission.

C'est donc le bref exposé oral que je souhaitais faire. Comme je l'ai indiqué, nous allons préparer un rapport au Conseil, qui contiendra un certain nombre de recommandations devant faire l'objet d'un examen approfondi début décembre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Oshima de son exposé riche en informations.

Au nom du Conseil, je tiens à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, dirigée de façon très compétente par l'Ambassadeur Oshima, pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités au nom du Conseil.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. La prochaine séance consacrée à l'examen du rapport écrit de la mission sera fixée à l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 10 h 35.